



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 octobre 2025

Délibération n°2025-31 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Périmètre Délimité des Abords (PDA)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 2 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 26 septembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Marie GALANO donne pouvoir à Bernard GLEIZE		
Absents :	Taoues COLL, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et R.621-93 ;

Vu le Schéma régional de la région Ile-de-France (SDRIF-e) adopté le 11 septembre 2024 et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025 ;

Vu la délibération en date du 10 décembre 2020 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat au sein du Conseil municipal du 31 mars 2022 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU ;

Vu la délibération n°2024-36 du Conseil municipal en date du 5 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu la délibération n°2024-35 du Conseil municipal du 5 novembre 2024 donnant un avis favorable sur la proposition du projet de Périmètre Délimité des Abords ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumis à enquête publique ;

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251002-2025_31-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Vu l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 24 janvier 2025 ;

Vu l'arrêté n° 8-2025 du 17 avril 2025 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté et la création d'un PDA aux monuments historiques et l'avis d'enquête publié ;

Vu les avis exprimés par les Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de PLU arrêté dans le cadre de la consultation ;

Considérant le déroulement de l'enquête publique du samedi 3 mai 2025 au Vendredi 6 juin 2025 (inclus), en mairie de Vauhallaan ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, en date du 8 juillet juin 2025 sur le projet de révision du PLU et la création d'un PDA,

Entendu l'exposé du maire présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les modifications sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Considérant que le projet de Périmètre délimité des abords soumis à enquête publique a fait l'objet d'une demande de rectification auprès des services de l'Etat suite aux conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstentions : Madame Bénédicte ALLENET, Monsieur Vincent PAIN

Article 1 : décide d'approuver les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté,

Article 2 : décide d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 3 : approuve le Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la commune de Vauhallaan tel qu'il est annexé à la présente délibération

Article 4 : autorise le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

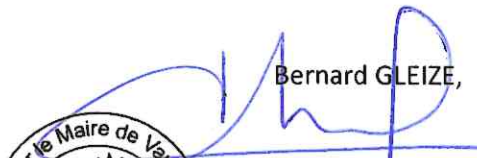
Article 5 : indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Vauhallaan aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture durant un mois.

Article 6 : indique que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie de Vauhallaan durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sa publication au Géoportail de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé et du projet de PDA, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

Article 7 indique que la présente délibération produira ses effets juridiques :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité
- après sa publication au Géoportail de l'urbanisme.


Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallaan

